

67 In memoriam : Michaël Karpenschif (1969 - 2025)



© Association Master droit public des affaires

C'est avec une profonde sidération et une peine immense que, la semaine dernière, nous avons appris le décès de notre collègue et ami, le Professeur Michaël Karpenschif. Bien trop tôt ; bien trop jeune, à 56 ans ; bien trop soudainement et brutalement. Jamais nous n'aurions imaginé être appelé à rédiger ce texte d'hommage. Jamais. Mais c'est en communauté, en université au plein sens du terme, que ses collègues de la Faculté de droit de l'Université Jean-Moulin – Lyon 3, ont souhaité apporter leur témoignage, par quelques mots trop dérisoires, sur l'universitaire qu'ils ont connu, admiré et aimé ; pour se souvenir des belles choses.

Michael Karpenschif était l'homme d'une seule ville, Lyon et, pour ainsi dire, il fut (presque) celui d'une seule université, pour autant que l'on n'omette pas un passage à l'Université Lyon 2 (en licence) et quatre années chambériennes, après son agrégation de droit public en 2004, dont il conserva le meilleur souvenir et, aussi, beaucoup d'amis. C'est en effet au sein de l'Université Jean-Moulin – Lyon 3 qu'il fut successivement étudiant, doctorant et docteur, « coopérant », puis maître de conférences et, enfin, professeur de droit public. De cette superbe et riche carrière universitaire, parce qu'il avait tant de facultés et d'intelligence, on retiendra quelques épisodes marquants.

En premier lieu, sa thèse de doctorat, soutenue en 1999 sous la direction du Professeur Thierry Debarb, portant sur « *Le contrôle communautaire des aides publiques nationales* », avec laquelle il obtint le prix de thèse de notre université. Au fil des ans, au prix d'un investissement personnel qu'on mesure mal, il était devenu un éminent spécialiste du droit des aides d'État, reconnu de tous, universitaires comme praticiens. Les fidèles lecteurs du *JCPA* le savent, eux qui se sont imprégnés de ses nombreux écrits, ses chroniques annuelles, mais aussi de son manuel de référence, dont il nous lègue quatre remarquables éditions (*Manuel de droit européen des aides*

d'État, Bruylant, 4^e éd., 2021). La cinquième édition était encore à l'état de projet ; elle ne verra jamais le jour. On évoquera encore les « *Grands arrêts de la jurisprudence de l'Union européenne* » (PUF, 4^e éd., 2021), ouvrage dont il était directeur aux côtés de notre collègue Cyril Nourissat.

Il ne faut pas oublier, dans son parcours, ses années de « coopérant » : car si Michaël était un lyonnais de toujours – et même un authentique croix-roussien –, c'est sans doute parce que, grand voyageur, il n'aimait paradoxalement rien de plus que de s'en évader régulièrement (encore que, dans les années récentes, il aimait à se réfugier dans les cimes enneigées des Alpes ou, près de l'eau, dans l'île de Beauté, lui qui avait un besoin physique de soleil et de chaleur...). Il fut, en tout état de cause, un des piliers de ce rayonnement international de la Faculté de droit, un des bâtisseurs essentiels de la relation qui unit toujours notre Université à d'autres, à travers le monde : plus particulièrement au Cambodge, au Vietnam, au Moyen-Orient où, la vingtaine finissante, il passa plusieurs années. Cette implication, cet investissement dans la coopération, se sont prolongés par la suite, Michaël enseignant en Égypte, en Hongrie, en Roumanie, au Brésil (...). Il devait surtout, dans les années récentes, assurer la création et la codirection du Master de droit public approfondi et des affaires, en partenariat avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth au Liban, pays auquel il vouait un attachement sincère et profond.

D'aucuns ont eu la chance de l'écouter, partageant les souvenirs et anecdotes qu'il conservait de ces meilleures années et de ses missions à l'étranger. Il était drôle, fin, tendre et c'était jubilatoire d'assister aux récits d'aventure de ce narrateur hors pair : les exigences délirantes de certains collègues venus en mission à Phnom-Penh il y a trente ans ; ses expériences dangereuses en Irak ou à Rio ; la gastronomie et les boissons (frelatées ?) de certains pays de l'Est ; son incapacité à marchander ; ses contacts embarrassés avec des digni-

taires ne s'embarrassant pas avec la démocratie... Qu'est-ce que Michaël a pu nous faire rire !

Spécialiste reconnu de droit de l'Union européenne et de droit public des affaires, il avait arpenté ces matières dans de nombreux écrits, plus particulièrement, comme chacun sait, au sein du *JCP A*, dont il était directeur scientifique (tout comme pour la revue *Le Moniteur – Contrats publics*) depuis son origine, il y a plus d'une vingtaine d'années. Il serait impensable de prétendre ici à la complétude, tant ce juriste affuté était... complet, « tout-terrain » sur l'ensemble du droit public économique. Et pour cause : il savait conseiller comme avocat et écrire comme universitaire, indifféremment et avec toujours les mêmes capacités d'analyse, sur à peu près toute la matière. Le droit des aides d'État, naturellement, mais aussi le droit européen de la concurrence ou de la mise en concurrence, le droit des services publics, le droit de la commande publique, mais aussi le droit des entreprises publiques locales (dont il était un grand spécialiste) et nationales, sans compter ses visions panoramiques de la matière (sur le colbertisme et ce qu'il en reste, v. *JCP A 2015, n° 2294*). Contentons-nous, ici, de mettre en exergue les colloques qu'il organisa et dirigea par le passé et dont les actes, publiés dans la présente revue, constituent toujours des références : *Les 10 ans de l'arrêt Million et Marais : et après ?* (*JCP A 2007, n° 44, 2281 et s.*) ; les *EPIC dans tous leurs états* (*JCP A 2009, n° 31, 2196 et s.*) ; *L'exception in house : 20 ans après l'arrêt Teckal* (*JCP A 2020, n° 28, 2197 et s.*). Des générations de spécialistes de droit public économique se rappelleront encore de ses notes sur les arrêts *Altmark* (*LPA, 30 mars 2004, n° 64, p. 4*), *Commune d'Aix-en-Provence* (*JCP A 2007, 2111*) ou, plus récemment, *Commune de Biarritz* (*JCP A 2023, 2033*) ; de son « *Haro sur les contrats privés de la commande publique* » (*AJDA 2020, p. 2281*), de sa « *Définition communautaire du service public* » (*RFDA 2008, p. 58*), de ses analyses sur les facteurs de privatisation des entreprises publiques (*RFDA 2002, p. 95*) ou de celles, prémonitoires, annonçant l'opposabilité croissante de la directive « services » en droit interne (*JCP A 2022, n° spécial 20 ans après, n° 400008 et 400009 – Contrats publics 2016, n° 162, p. 29 – JCP A 2010, 2256*).

On n'oubliera pas, surtout, de faire état de la droiture, de l'attachement et de l'investissement remarquables que Michaël Karpenschif a offerts à notre université, à ses collègues, à ses étudiants, mais aussi à ses doctorants/docteurs auxquels nous adressons une pensée particulière, tant il œuvra pour leur réussite personnelle. Successivement directeur du Centre d'études européennes (CEE), président de la section de droit public, il avait, en 2000, initié la création du Magistère – devenu Master – de Droit public des affaires au sein de l'IDEA. Succédant au professeur Didier Jean-Pierre, il avait pris la direction de cette formation à partir de 2012 pour la mener à l'excellence hexagonale. Au travers de son engagement au sein de ce Master, Michaël aura contribué à inspirer, à former et à insérer dans la sphère professionnelle un nombre considérable d'étudiants. Peu ou prou, c'est une très grande partie des juristes et avocats publicistes de la région lyonnaise (et sans doute au-delà) de moins de 45 ans qu'il aura façonnée, encouragée, inspirée. Ceux-ci se trouvent aussi, d'une certaine manière, orphelins de père spirituel. Les manifestations de tristesse et de soutien, innombrables, que nous avons toutes et tous reçues depuis lors, témoignent de son incommensurable apport.

Parallèlement à cette richesse universitaire, le Professeur Karpenschif avait enfin mené de front une brillante carrière d'avocat au

barreau de Lyon, à partir de 2006 où il avait prêté serment, principalement au sein des cabinets *CMS Francis Lefebvre* puis *Fiducial Legal by Lamy* dont il était associé. Il était reconnu par ses pairs comme l'un des plus brillants, l'un des plus doués, plusieurs fois primé *Best Lawyer*. Cette fonction, cette autre compétence, il avait su la mettre à la disposition de ses étudiants et de l'université, sans jamais que l'une – l'avocat – ne prenne le pas sur l'autre, l'universitaire... et réciproquement.

Il reste, précisément, à tenter de dire un peu mieux, et sobrement si l'on y parvient, ce que ces quelques mots consacrés aux grandes lignes de sa carrière ne révèlent pas assez : l'homme.

On dira deux mots de ses passions, parce que certains d'entre nous aimaient les partager – physiquement ou intellectuellement, devant la télé, au stade ou autour d'une table – avec lui. Le sport, de l'ovalie au ballon rond, en passant par la petite balle jaune, l'aviron et le ski. Le sport mécanique aussi, en amateur de vieilles Ferrari qu'il était. Grand lecteur de *L'équipe* devant l'Éternel, journal qu'il lisait même avec davantage de fébrilité que le *JCP A*, notifications obligent ! Michaël s'était d'ailleurs initialement destiné à devenir professeur de sport, avant que ses parents ne l'incitent à embrasser une carrière plus « ambitieuse ». Au-delà, la géographie, le cinéma, et surtout l'économie où sa culture était encyclopédique. Son rêve aurait été de reprendre une entreprise en difficulté et de la remonter ; il avait le goût du risque et de l'entrepreneuriat. Mais, c'est surtout le jardinage qui l'épanouissait et le détendait au quotidien ; il pouvait parler des heures de la manière de tailler ses arbustes en nuage, de prendre soin de ses fleurs et, surtout, du bonheur simple de voir son extérieur en ordre, entretenu, et dont il pourrait profiter... jusqu'à la prochaine tonte.

Et puis, comment oublier son autre passion : le travail, car Michaël était un immense, un immense travailleur... Engagé, investi à la faculté comme au cabinet, il s'accordait peu de temps de répit, regrettant souvent de ne pas avoir réussi à pleinement profiter de ses enfants lorsqu'ils étaient jeunes. Et pourtant, même envahi par ses dossiers et ses cours, il aimait profondément les siens, sa fille et son fils, dont il ne cessait de dire sa fierté auprès de ses collègues.

De l'avis unanime, Michaël était un homme solaire... Sans doute car il en arborait le teint éclatant, bien servi par un sourire rayonnant, un rire communicatif. Il prenait la lumière avec une facilité déconcertante, tout simplement parce qu'il était doué, incroyable orateur, pédagogue, accessible, drôle, attachant... Il prenait la lumière sans vraiment le savoir, du moins sans la désirer car – et c'est pourquoi nous l'aimions tant –, il avait plutôt pour dessein d'irradier les autres. Il n'avait pas une once de prétention ; tout au contraire, il cachait une modestie mais aussi une très grande pudeur. Aussi, c'est peu dire que nous sommes tous débiteurs mais aussi, maintenant, tellement orphelins de ses talents : tous ceux qui ont eu la chance de l'avoir comme professeur, conférencier et, même (peut-être, il fallait quand même se mettre au niveau...) comme contradicteur à la barre, en conservant des souvenirs intacts d'admiration.

C'est ainsi que nous nous souviendrons de toi, Michaël, en tentant, malgré la peine dans laquelle tu nous plonges, de t'adresser le plus gratifiant et souriant « Merci ». Repose en paix. Nous t'aimons et tu demeureras pour toujours en chacun de nous.

Ses collègues de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin – Lyon 3